

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 6 janvier 2011, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 6 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 (2) tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

• DEMANDE DE DON

2011-01-01

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$** à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli pour le programme de soutien à la motivation scolaire et sociale.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2011-01-02

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$84 842.23 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- **LECTURE DES CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT;**

La directrice générale fait lecture des certificats de disponibilité de crédit pour l'année 2011.

9- **RÉSOLUTION AFIN D'ÉTABLIR LE NOUVEL HORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2011-01-03 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **augmente le nombre d'heures de travail de la directrice générale** à 30 heures par semaine (4 jours de 7½ hres/jour) à compter du 1er janvier 2011. La rémunération pour 24 heures de travail adoptée par la résolution 2010-11-141 est ajustée selon le nombre d'heures travaillées, soit à \$612.14 par semaine. Les heures d'ouverture au public demeure les mêmes que celles fixées par le règlement 149.

10- **RÉSOLUTION AFIN DE RADIER UN MONTANT DES COMPTES À RECEVOIR**

2011-01-04 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise la radiation de comptes à recevoir** pour un montant total de \$1128.43 en plus des intérêts accumulés à la date de la radiation selon la liste déposée aux élus datée du 17 décembre 2010.

11- **AUTORISATION POUR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS ET CHÈQUES POUR L'ANNÉE 2011**

2011-01-05 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le maire et la directrice générale à signer les documents et les chèques** (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2011.

12- **AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REMETTRE LES DOCUMENTS AU VÉRIFICATEUR**

2011-01-06 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2010.**

13- **RÉSOLUTION POUR FIXER LES ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

2011-01-07 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe les endroits suivants pour **l'affichage des avis publics** de la municipalité : l'entrée du bureau municipal et le bureau de poste.

14- **DEMANDE DU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE AVANT LE DÉPÔT DE LEURS ÉTATS FINANCIERS**

2011-01-08 Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le versement immédiat de la **subvention annuelle au Comité Sportif et**

Culturel au montant de 1600\$ et ce, sans attendre le dépôt de leurs états financiers, afin de les aider dans la planification de leur carnaval.

15- **RÉSOLUTION AFIN DE CONFIRMER LE MONTANT RÉSERVÉ AU BUDGET POUR PAIEMENT DE LA Q/PART CONCERNANT LES SERVICES DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2011**

2011-01-09

Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **confirme à la Corporation de Transport Adapté La Roue de Vie** que, lors de l'adoption du budget pour l'année 2011, un montant de 1812\$ a été réservé pour payer notre quote-part à la MRC de La Mitis afin de recevoir les services du Transport Adapté pendant l'année 2011.

16- **RÉSOLUTION CONCERNANT L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE**

2011-01-10

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

Il est proposé par : Raymonde Lévesque

Et appuyé par : Gervais Chamberland

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc :

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

17- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR LE CAMION 2007

2011-01-11

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$35200 des surplus accumulés non affectés** pour le paiement des mensualités du camion Sterling 2007 (crédit-bail) pour l'année 2011, soit janvier à décembre 2011.

18- VARIA

A) MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2010

2011-01-12

Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2010** concernant les dépenses pour l'année 2010 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et administrative

02-130-00-413 Comptabilité +809 02-130-00-524 Ent. et rép. ameubl. -708
02-130-00-200 Cotisations employeur -101

B) RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE ADMQ

2011-01-13

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise de déboursier un montant de **\$410.13 taxes incluses pour le paiement de la cotisation annuelle** de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

C) ACHAT D'UNE GRATTE À NEIGE AVEC ATTACHE RAPIDE

2011-01-14

Proposé par René Desrosiers
Appuyé de Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'une gratte à neige avec attache rapide** chez Machinerie Thériault d'Amqui pour un montant \$5553.84 taxes incluses.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

20- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 20h55.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, dir. gén. et sec. très.

